

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2013**

**Présents : Mmes PALLOT Annie, BOLAND Sylvie, MOREAU Karine, PEIROT NAULIN Aline, COGNARD Véronique. MM CHIERICI Daniel, DEMORTIERE André, LADROUE Philippe, PALLOT Jean-Paul, LORTON Nicolas, HASSLER Joseph ;**

**Absents Excusés :**

**Mme DESBROSSES Anne-Marie à donné procuration à Mme PALLOT Annie,  
M MARLOT Emmanuel à donné procuration à M CHIERICI Daniel,  
M SCHUSTER Walter à donné procuration à M PALLOT Jean-Paul,  
M TOUILLON Jean-Christophe.**

**Mme COGNARD Véronique et M PALLOT Jean-Paul sont nommés secrétaires de séance.**

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2013 ;

Mme MOREAU n'approuve pas le compte-rendu,

M LADROUE souhaite apporter des précisions concernant le déficit d'eau avancé de 10 % sur le dernier exercice. Il précise que de 1996 à 2007 la perte en moyenne est d'environ 34 % et d'environ 27 % depuis 2008.

De plus, il précise que le poste de Rechloration des « Balais » à été créé pour palier à un manque de chlore pour l'eau vendu à Génelard, Génelard n'achetant plus d'eau à Palinges M LADROUE propose d'attendre le résultat du schéma directeur de l'eau pour savoir s'il y a lieu de le remettre en service,

Après ces modifications le compte-rendu est approuvé par 13 voix pour et 1 contre.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- LES RYTHMES SCOLAIRES
- MOINS VALUE SUR LES TRAVAUX ACCESSIBILITE A LA MAIRIE
- 

Le conseil accepte à l'unanimité.

**I – TARIF 2014**

Les tarifs des salles sont inchangés, sauf pour la location de la salle annexe qu'il sera possible de louer pour 1 ou 2 journées :

Pour PALINGES      70 € pour une journée  
                             120 € pour 2 jours

Pour EXTERIEUR    120 € pour une journée  
                             180 € pour 2 jours

Les autres modifications concernent :

Les tarifs des branchements passeront à 900 € TTC pour eau, eau usées ou pluviales et eau de jardin.

Il est rappelé que pour la garderie périscolaire que le forfait minimum annuel est de 5 €, les montants inférieurs ne pouvant pas être encaissés par la trésorerie.

Ces modifications de tarifs sont acceptées à l'unanimité.

Concernant le tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable, Mme le Maire propose une augmentation de 0.07 € du m<sup>3</sup>, celui-ci passera donc de 0.66 € à 0.73 € le m<sup>3</sup>. Mme le Maire informe le conseil que la vente d'eau a baissé en raison d'une pluviométrie annuelle importante d'où une baisse de consommation des branchements agricole. Pour information : depuis 2008 la consommation d'eau est passée de près de 200 000 m<sup>3</sup> à 90 000 m<sup>3</sup> en 2013 d'où une baisse de recette importante ; une commune de notre importance qui gèrent l'eau en régie, telle que la commune de TOULON S/ARROUX est au tarif de 0.90 € le m<sup>3</sup>.

Le conseil accepte l'augmentation par 13 voix pour et 1 contre.

## **II – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE ET SERVICE DES EAUX**

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de modifier les crédits votés au BP 2013 de la commune afin de prendre en compte différentes dépenses avant la fin de l'année :

Il convient de modifier comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

#### *DEPENSES :*

	PROG P602 BAT CMX : C/21318	- 65 500.00 €
	PROG P 601 ACQUISIT MAT C/2183	+ 5 200.00 €
	C/21312 – 040	+ 6 000.00 €
	C/2138 – 040	+ 16 000.00 €
Chapitre 204	C/2041582 Sub équipt group	+ 38 000.00 €
Chapitre 16	C/165 Dépôts et cautionnements	+ 300.00 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### *DEPENSES :*

Chapitre 011	C/61523 ent. Voirie	- 500.00 €
Chapitre 014	C/73923	+ 500.00 €

#### *RECETTES :*

Chapitre 72	C/721 – 042 Immobilisations incorporelles	+ 10 750.00 €
Chapitre 72	C/722 – 02 Immobilisations corporelles	+ 11 250.00 €
Chapitre 074	C/7478	- 22 000.00 €

Le conseil approuve les modifications à l'unanimité.

Il convient également d'accepter une subvention de 15 000.00 € des services de l'Etat pour l'élaboration du PLU et une subvention de 12 500.00 € de l'agence de l'eau pour le service des eaux pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **III – OUVERTURE DES CREDITS BUDGETS SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BP 2014**

Mme le Maire informe le conseil que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation municipale n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget de l'exercice 2013 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du BP 2014 selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget) comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2013</b>	<b>BUDGET 2014</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRES DEPENSES</b>			
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18 000.00</b>	<b>4 500.00</b>
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>18 011.00</b>	<b>4 502.75</b>
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>375 400.00</b>	<b>93 850.00</b>
	P/601 ACQUISITION MATERIEL	28 000.00	7 000.00
	P/602 REPAR BAT COMMUNAUX	277 400.00	69 350.00
	C/21 HORS OPERATIONS	70 000.00	17 500.00
	<b>TOTAL</b>	<b>411 411.00</b>	<b>102 852.75</b>

#### **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2013</b>	<b>BUDGET 2014</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRES DEPENSES</b>			
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>18 500.00</b>	<b>4 625.00</b>
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>54 510.00</b>	<b>13 627.50</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>73 010.00</b>	<b>18 252.50</b>

#### **BUDGET SERVICE DES EAUX**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2013</b>	<b>BUDGET 2014</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRES DEPENSES</b>			
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>40 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>70 331.00</b>	<b>17 582.75</b>
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>44 000.00</b>	<b>11 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>154 331.00</b>	<b>38 582.75</b>

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **IV – AMORTISSEMENT A COMPTER DU 01 JANVIER 2014 MATERIELS D’EAU AU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire propose d’amortir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suit :

Véhicule KANGOO : 2 000.00 € sur 3 ans

Achat de Pompe de relevage sur 10 ans

Pour tous achats de petits matériels sur 5 ans

Le conseil accepte à l’unanimité.

#### **V – MODIFICATION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT**

Le conseil accepte à l’unanimité la proposition de changement du statut du Syndicat Intercommunal des Eaux Arroux Bourbince (SIEAB) en Syndicat Intercommunal du Bassin Versant (SIBV). Un exemplaire de ce nouveau statut avait été remis préalablement à chacun des conseillers.

#### **VI – PLU**

Dans le cadre de l’aménagement du PLU, Mme le Maire expose au conseil les motifs et la procédure de révision « allégée » du PLU. Mme le Maire précise que certains éléments actuels dans le PLU nécessitent quelques modifications, à savoir :

A – Déclasser une partie de la zone AU2 en Zone AU1 dans le cadre de la création d’un lotissement à proximité du bourg.

B – Supprimer la zone NA n’existant pas dans le règlement.

C – Créer des secteurs AH et identifier toutes les habitations existantes et sans lien avec une activité agricole afin de permettre aux propriétaires l’agrandissement de logements. A l’élaboration du PLU, certaines habitations n’ayant aucun rapport avec une exploitation agricole ont été classées en zone agricole.

M LORTON demande des précisions concernant le point A, sachant qu’il existe déjà une zone AU1 au niveau du Champ Brezat. Il demande quelles seront les dépenses engagées pour cette modification. Mme le Maire précise que c’est une révision « Allégée » qui s’inscrit dans le processus d’aménagement du PLU. M LORTON précise qu’il manque des informations pour prendre une décision sur le point A (prix d’achat du terrain).

Le conseil accepte la révision « allégé » 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

#### **VII – NOUVEAU TARIF CONTRAT PREVOYANCE COLLECTIF AU 01 JANVIER 2014**

Mme le Maire propose au conseil d’accepter l’avenant aux conditions particulières du contrat de prévoyance collectif en cours avec la GRM. Le taux passe de 2.23 % à 2.39 % à partir du 01 janvier 2014.

Le conseil accepte à l’unanimité.

#### **VIII – COMPLEMENT TRAVAUX RESEAU EAU ET AMORTISSEMENT MATERIEL**

Pour les travaux de la conduite d’eau de Digoine, Mme le Maire présent un devis complémentaire pour l’isolation des tuyaux de l’Entreprise VHM HEINRICH

CANALISATION pour un montant de 1 769.04 € HT. Ce devis correspond à un oubli sur le devis de base. Mme le Maire propose un amortissement de 10 ans. M PALLOT demande s'il serait possible d'allonger cette durée puisqu'il s'agit d'une conduite. Après délibération, le conseil accepte ce devis à l'unanimité et fixe la durée d'amortissement à 30 ans.

### **IX – RECLAMATION EAU AGRICOLE**

Mme le Maire donne lecture du courrier de M SEURRE concernant une fuite d'eau en aval d'un compteur agricole. M SEURRE demande une remise sur sa facture argumentant que les années précédentes au lieu de 136 m<sup>3</sup> facturés, la consommation habituelle à cet endroit était de 7 à 8 m<sup>3</sup>. Il fait état de l'article L. 2224-12-4 du code Général des Collectivités lequel stipule que l'utilisateur ne paie que 2 fois la consommation habituelle en cas de fuite. Mais les précisions apportées par le décret 2012-1078 stipule que cette mesure n'est prévue que pour les locaux à usage d'habitation. Le compteur n'étant pas dans cette catégorie le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande.

### **X – SUBVENTION RUCHE**

Mme le Maire informe le conseil de la demande de subvention de l'Association la Ruche de Gévelard pour 10 enfants de PALINGES ayant fréquenté le centre de loisirs du 21 au 25 octobre 2013.

Le conseil à l'unanimité accepte de verser une subvention de 120.00 €.

### **XI – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA CCNC ET DUREE D'AMORTISSEMENT**

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de verser à la Communauté de Communes du Nord Charolais la subvention fond de concours voirie de 10 971.87 € arrondi à la somme de 10 972.00 € et propose pour celle-ci une durée d'amortissement sur 15 ans.

Le conseil à l'unanimité autorise le paiement et accepte la durée d'amortissement proposée.

### **XII – PROJET MAISON MEDICALE**

Au dernier conseil, le projet de Maison Médicale avait été soulevé avec avis favorable pour la vente du terrain cadastré AL n° 138 & 139. Mme le Maire a demandé un avis au domaine pour estimation de la valeur du terrain. Les domaines ont évalué celui-ci à 28 500 €.

Mme le Maire a demandé conseil à la Sous-préfecture pour aider les médecins à acquérir cette parcelle à moindre coût et conseil à la commune de faire des efforts pour que les médecins puisse acquérir celle-ci dans de bonnes conditions. Mme le Maire a rencontré les médecins pour une proposition de terrain sur la Zone Artisanale, mais ils ne sont pas favorable à un éloignement du bourg pour permettre aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion de se rendre au cabinet à pied. Mme le Maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire pour l'aménagement du territoire de maintenir un cabinet médical à Palinges avec Médecins, Kinés, infirmières, du fait de l'éloignement géographique d'autres médecins. Actuellement le cabinet médical de Palinges compte 2 400 patients hors enfant de moins de 16 ans. C'est pourquoi Mme le Maire demande au conseil de faire un effort pour vendre le terrain AL n° 138 & 139 au prix de la Zone Artisanale soit 1.60 € le m<sup>2</sup>. Ce terrain étant à ce jour un bâtiment Artisanal, qui avait été pressentie pour construire un projet de ce type. Ce terrain étant du côté du parking du Champ de Foire, il permet un accès direct sans traverser la route départementale.

Le Conseil autorise Mme le Maire à proposer aux médecins la vente du terrain pour un projet de Maison Médicale au prix de 1.60 € le m<sup>2</sup>.

### **XIII – RYTHMES SCOLAIRES**

Mme le Maire informe le conseil que les élus de la commission vie scolaire et les représentants des parents d'élèves ont dépouillé les réponses au questionnaire sur la réforme des rythmes scolaires. Les parents à 65 % ont privilégié le mercredi matin pour la ½ journée complémentaire à la rentrée 2014.

Le conseil approuve cette décision ainsi que les horaires hebdomadaires du groupe scolaire pour la rentrée 2014.

LUNDI	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 7h30 - 8h50	Temps scolaire 9h00 - 12h00	Pause méridienne 12h00 -13h20	Temps scolaire 13h30 - 16h00	Bus 16h00	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 16h00 - 18h30
MARDI	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 7h30 - 8h50	Temps scolaire 9h00 – 12h00	Pause méridienne 12h00 -13h20	Temps scolaire 13h30 - 16h00	Bus 16h00	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 16h00 - 18h30
MERCREDI	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 7h30 - 8h50	Temps scolaire 9h00 - 12h00	Pas de cantine Bus 12h00			
JEUDI	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 7h30 - 8h50	Temps scolaire 9h00 - 12h00	Pause méridienne 12h00 -13h20	Temps scolaire 13h30 - 16h00	Bus 16h00	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 16h00 - 18h30
VENDREDI	Garderie périscolaire <i>Payante</i> 7h30 - 8h50	Temps scolaire 9h00 - 12h00	Pause méridienne 12h00 -13h20	Temps scolaire 13h30 - 15h00	<b>TAP gratuit *</b> <b>15h00 - 16h30</b>	<b>Bus</b> <b>16h30</b> Garderie périscolaire <i>Payante</i> 16h30 - 18h30

**\*TAP = Temps des Activités Périscolaire**

### **XIV – MOINS-VALUE MARCHE TRAVAUX ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Mme le Maire demande au conseil d'accepter un devis de moins value de l'entreprise LUTMANN d'un montant de 2 525.58 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil du montant total des travaux compte tenu des plus et moins value des différentes entreprises.

Marché Total de 102 454.58 € pour un marché de base de 100 714.08 €.

### **XV – DECISIONS DU MAIRE**

- Transport GIRARDOT pour transport scolaire sorties piscine 82.00 € TTC
- Travaux à la station Entreprise SCTM 720.00 € HT
- Fournitures scolaires 212.00 € TTC
- Fournitures scolaires 129.00 € TTC

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire donne les informations suivantes au conseil :

- Café des Blés d'Or le 27 décembre 2013 à 16 h 00
- Vœux du Maire le 10 janvier 2014 à 19 h 00
- Réponse positive du Conseil Général de la subvention pour le contrat emploi avenir d'un montant de 3 300.00 €
- Le projet d'échange de terrain au musée avec la société TEOL est en cours.

M DEMORTIERE fait part au conseil de démarches effectuées depuis le dernier conseil concernant la démolition du bâtiment Michaud. M LORTON avait alors demandé d'étudier la possibilité de conserver la charpente métallique en l'état. Après plusieurs demandes sans réponse, seule la société SNTPAM à fait une proposition à 8 000.00 € HT pour la conservation de cette charpente. M DEMORTIERE s'est renseigné pour une charpente neuve de la même surface, le coût est estimé à 7 700.00 € TTC livré.

Il est donc décidé de confié comme prévu, les travaux de démolition à l'entreprise RAVIER

La séance est levée à 21 h 25